

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- ST MARTIN DE VALGALGUES (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21300284300018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ALES MUNICIPALE

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : ST MARTIN DE VALGALGUES (3)

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	29
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	33
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	34
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	35
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	37
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	38
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	39
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	40
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	41
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	43
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	46
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	47
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	48
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	51
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	52
C3.2 - Liste des établissements publics créés	53
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	54
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	55
--	----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	ST MARTIN DE VALGALGUES ST MARTIN DE VALGALGUES	BP 2016
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	4345
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	20
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
ALES AGGLOMERATION	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
	2 013 498.00	461.28	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	684.66	
2	Produit des impositions directes/population	331.19	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	717.73	
4	Dépenses d'équipement brut/population	774.46	
5	Encours de dette/population	1 045.48	
6	DGF/population	157.73	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	54.20	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 486 419,96	3 118 546,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 367 873,96
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		3 486 419,96	3 486 419,96

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	784 552,96	1 126 931,98
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 712 171,76	1 521 139,79
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 848 652,95
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 496 724,72	3 496 724,72

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 983 144,68	6 983 144,68
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	520 164,00	0,00	538 900,00	538 900,00	538 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 644 920,00	0,00	1 612 410,00	1 612 410,00	1 612 410,00
014	Atténuations de produits	499 903,00	0,00	418 724,00	418 724,00	418 724,00
65	Autres charges de gestion courante	322 595,00	0,00	219 693,00	219 693,00	219 693,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 987 582,00	0,00	2 789 727,00	2 789 727,00	2 789 727,00
66	Charges financières	172 000,00	0,00	175 240,00	175 240,00	175 240,00
67	Charges exceptionnelles	7 870,00	0,00	9 900,00	9 900,00	9 900,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 167 452,00	0,00	2 974 867,00	2 974 867,00	2 974 867,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	357 870,48		434 832,96	434 832,96	434 832,96
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	81 700,00		76 720,00	76 720,00	76 720,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		439 570,48		511 552,96	511 552,96	511 552,96
TOTAL		3 607 022,48	0,00	3 486 419,96	3 486 419,96	3 486 419,96

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 486 419,96
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	47 120,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	452 300,00	0,00	444 800,00	444 800,00	444 800,00
73	Impôts et taxes	1 877 590,00	0,00	1 682 950,00	1 682 950,00	1 682 950,00
74	Dotations et participations	801 854,00	0,00	802 396,00	802 396,00	802 396,00
75	Autres produits de gestion courante	118 440,00	0,00	133 000,00	133 000,00	133 000,00
Total des recettes de gestion courante		3 297 304,00	0,00	3 101 146,00	3 101 146,00	3 101 146,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	39 900,00	0,00	17 400,00	17 400,00	17 400,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 337 204,00	0,00	3 118 546,00	3 118 546,00	3 118 546,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 337 204,00	0,00	3 118 546,00	3 118 546,00	3 118 546,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	367 873,96
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 486 419,96
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	511 552,96
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	600,00	600,00	0,00	0,00	600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
21	Immobilisations corporelles	201 900,00	54 723,48	601 279,96	601 279,96	656 003,44
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	234 970,48	2 656 848,28	51 573,00	51 573,00	2 708 421,28
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	437 470,48	2 712 171,76	655 352,96	655 352,96	3 367 524,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	106 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	106 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	543 470,48	2 712 171,76	780 352,96	780 352,96	3 492 524,72
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	11 075,00		4 200,00	4 200,00	4 200,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	11 075,00		4 200,00	4 200,00	4 200,00
	TOTAL	554 545,48	2 712 171,76	784 552,96	784 552,96	3 496 724,72

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 496 724,72
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	1 204 605,25	50 000,00	50 000,00	1 254 605,25
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	1 204 605,25	150 000,00	150 000,00	1 354 605,25
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	103 900,00	316 534,54	115 500,00	115 500,00	432 034,54
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	380 951,37	0,00	342 379,02	342 379,02	342 379,02
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00
	Total des recettes financières	484 851,37	316 534,54	461 179,02	461 179,02	777 713,56
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	484 851,37	1 521 139,79	611 179,02	611 179,02	2 132 318,81

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	357 870,48		434 832,96	434 832,96	434 832,96
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	81 700,00		76 720,00	76 720,00	76 720,00
041	Opérations patrimoniales (4)	11 075,00		4 200,00	4 200,00	4 200,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		450 645,48		515 752,96	515 752,96	515 752,96
TOTAL		935 496,85	1 521 139,79	1 126 931,98	1 126 931,98	2 648 071,77

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	848 652,95
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 496 724,72
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)
--

511 552,96

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	538 900,00		538 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 612 410,00		1 612 410,00
014	Atténuations de produits	418 724,00		418 724,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	219 693,00		219 693,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	175 240,00	0,00	175 240,00
67	Charges exceptionnelles	9 900,00	0,00	9 900,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	76 720,00	76 720,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		434 832,96	434 832,96
Dépenses de fonctionnement – Total		2 974 867,00	511 552,96	3 486 419,96

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 486 419,96
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	125 000,00	0,00	125 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	600,00	0,00	600,00
204	Subventions d'équipement versées	2 500,00	0,00	2 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	656 003,44	4 200,00	660 203,44
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 708 421,28	0,00	2 708 421,28
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 492 524,72	4 200,00	3 496 724,72

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 496 724,72
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	38 000,00		38 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	444 800,00		444 800,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 682 950,00		1 682 950,00
74	Dotations et participations	802 396,00		802 396,00
75	Autres produits de gestion courante	133 000,00	0,00	133 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	17 400,00	0,00	17 400,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 118 546,00	0,00	3 118 546,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	367 873,96
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 486 419,96
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	432 034,54	0,00	432 034,54
13	Subventions d'investissement	1 254 605,25	4 200,00	1 258 805,25
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	100 000,00	0,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		76 720,00	76 720,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		434 832,96	434 832,96
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 300,00		3 300,00
Recettes d'investissement – Total		1 789 939,79	515 752,96	2 305 692,75

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	848 652,95
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	342 379,02
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 496 724,72
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	520 164,00	538 900,00	538 900,00
60611	Eau et assainissement	22 570,00	22 500,00	22 500,00
60612	Energie - Electricité	35 500,00	35 500,00	35 500,00
60613	Chauffage urbain	30 000,00	34 000,00	34 000,00
60621	Combustibles	450,00	400,00	400,00
60622	Carburants	21 000,00	19 000,00	19 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	11 800,00	11 000,00	11 000,00
60631	Fournitures d'entretien	34 100,00	33 500,00	33 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	8 550,00	8 500,00	8 500,00
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	13 500,00	13 500,00
60636	Vêtements de travail	6 200,00	8 500,00	8 500,00
6064	Fournitures administratives	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6132	Locations immobilières	3 500,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	500,00	500,00
61521	Entretien terrains	1 500,00	32 000,00	32 000,00
61522	Entretien bâtiments	5 500,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	4 000,00	4 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	1 000,00	1 000,00
61523	Entretien voies et réseaux	2 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	2 500,00	2 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	18 000,00	18 000,00	18 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	20 000,00	20 000,00	20 000,00
616	Primes d'assurances	67 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	2 000,00	2 000,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	67 000,00	67 000,00
6182	Documentation générale et technique	5 000,00	4 500,00	4 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	9 900,00	5 000,00	5 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6226	Honoraires	13 120,00	9 850,00	9 850,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6228	Divers	500,00	500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	92 450,00	88 250,00	88 250,00
6233	Foires et expositions	5 650,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6247	Transports collectifs	150,00	600,00	600,00
6257	Réceptions	0,00	100,00	100,00
6261	Frais d'affranchissement	9 500,00	12 000,00	12 000,00
6262	Frais de télécommunications	25 124,00	19 000,00	19 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 000,00	6 000,00	6 000,00
63512	Taxes foncières	12 500,00	12 500,00	12 500,00
63513	Autres impôts locaux	500,00	500,00	500,00
6358	Autres droits	100,00	200,00	200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 644 920,00	1 612 410,00	1 612 410,00
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00	15 300,00	15 300,00
6331	Versement de transport	12 347,00	12 000,00	12 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	17 508,00	16 321,00	16 321,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 965,00	2 880,00	2 880,00
64111	Rémunération principale titulaires	902 577,00	883 939,00	883 939,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	19 509,00	21 801,00	21 801,00
64118	Autres indemnités titulaires	107 849,00	106 837,00	106 837,00
64131	Rémunérations non tit.	82 907,00	74 935,00	74 935,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	173 872,00	174 155,00	174 155,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	295 937,00	288 442,00	288 442,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 450,00	4 868,00	4 868,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	4 200,00	3 500,00	3 500,00

ST MARTIN DE VALGALGUES - ST MARTIN DE VALGALGUES - BP - 2016

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 199,00	2 002,00	2 002,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 600,00	5 430,00	5 430,00
014	Atténuations de produits	499 903,00	418 724,00	418 724,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	0,00	2 000,00	2 000,00
73921	Attribution de compensation	499 903,00	416 724,00	416 724,00
65	Autres charges de gestion courante	322 595,00	219 693,00	219 693,00
6531	Indemnités	105 500,00	105 500,00	105 500,00
6532	Frais de mission	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6535	Formation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6553	Service d'incendie	94 600,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0,00	600,00	600,00
657362	Subv. fonct. CCAS	87 500,00	83 400,00	83 400,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	16 495,00	11 693,00	11 693,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		2 987 582,00	2 789 727,00	2 789 727,00
66	Charges financières (b)	172 000,00	175 240,00	175 240,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	173 000,00	175 000,00	175 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 000,00	-260,00	-260,00
6688	Autres	0,00	500,00	500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	7 870,00	9 900,00	9 900,00
6713	Secours et dots	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6714	Bourses et prix	1 000,00	2 200,00	2 200,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	500,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 370,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	5 700,00	5 700,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		3 167 452,00	2 974 867,00	2 974 867,00
023	Virement à la section d'investissement	357 870,48	434 832,96	434 832,96
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	81 700,00	76 720,00	76 720,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	81 700,00	76 720,00	76 720,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		439 570,48	511 552,96	511 552,96
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		439 570,48	511 552,96	511 552,96
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 607 022,48	3 486 419,96	3 486 419,96

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 486 419,96
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	29 295,24
Montant des ICNE de l'exercice N-1	29 560,27
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-260,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	47 120,00	38 000,00	38 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	47 120,00	38 000,00	38 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	452 300,00	444 800,00	444 800,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 500,00	3 500,00	3 500,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	2 500,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	100,00	100,00	100,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	443 000,00	438 000,00	438 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	3 200,00	3 200,00	3 200,00
73	Impôts et taxes	1 877 590,00	1 682 950,00	1 682 950,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 630 090,00	1 439 033,00	1 439 033,00
7322	Dotation de solidarité communautaire	67 800,00	63 417,00	63 417,00
7325	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	49 200,00	50 000,00	50 000,00
7333	Taxes funéraires	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	0,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes	17 500,00	17 500,00	17 500,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	75 000,00	75 000,00	75 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	35 000,00	35 000,00	35 000,00
74	Dotations et participations	801 854,00	802 396,00	802 396,00
7411	Dotation forfaitaire	636 400,00	602 327,00	602 327,00
74121	Dotation de solidarité rurale	40 000,00	83 000,00	83 000,00
74718	Autres participations Etat	20 000,00	30 000,00	30 000,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	1 504,00	1 276,00	1 276,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	14 250,00	11 564,00	11 564,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	89 700,00	74 229,00	74 229,00
75	Autres produits de gestion courante	118 440,00	133 000,00	133 000,00
752	Revenus des immeubles	118 440,00	133 000,00	133 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		3 297 304,00	3 101 146,00	3 101 146,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	39 900,00	17 400,00	17 400,00
7788	Produits exceptionnels divers	39 900,00	17 400,00	17 400,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 337 204,00	3 118 546,00	3 118 546,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 337 204,00	3 118 546,00	3 118 546,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	367 873,96
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 486 419,96
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	600,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	600,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	2 500,00	2 500,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	2 500,00	2 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	201 900,00	601 279,96	601 279,96
2111	Terrains nus	0,00	372 779,96	372 779,96
2116	Cimetières	0,00	12 000,00	12 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	2 000,00	2 000,00
21312	Bâtiments scolaires	44 000,00	34 500,00	34 500,00
21318	Autres bâtiments publics	30 900,00	59 900,00	59 900,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	50 000,00	50 000,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	18 000,00	18 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	4 000,00	6 000,00	6 000,00
2182	Matériel de transport	75 000,00	22 000,00	22 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00	4 000,00	4 000,00
2184	Mobilier	3 000,00	7 200,00	7 200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	37 000,00	12 900,00	12 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	234 970,48	51 573,00	51 573,00
2313	Constructions	0,00	46 573,00	46 573,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	234 970,48	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses d'équipement		437 470,48	655 352,96	655 352,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	106 000,00	125 000,00	125 000,00
1641	Emprunts en euros	106 000,00	125 000,00	125 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		106 000,00	125 000,00	125 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		543 470,48	780 352,96	780 352,96
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	11 075,00	4 200,00	4 200,00
2111	Terrains nus	11 075,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	4 200,00	4 200,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		11 075,00	4 200,00	4 200,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		554 545,48	784 552,96	784 552,96

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	2 712 171,76
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 496 724,72
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	50 000,00	50 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	-17 960,00	-17 960,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	50 000,00	50 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	17 960,00	17 960,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	100 000,00	100 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	100 000,00	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	150 000,00	150 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	484 851,37	457 879,02	457 879,02
10222	FCTVA	101 900,00	112 500,00	112 500,00
10226	Taxe d'aménagement	2 000,00	3 000,00	3 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	380 951,37	342 379,02	342 379,02
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	3 300,00	3 300,00
Total des recettes financières		484 851,37	461 179,02	461 179,02
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		484 851,37	611 179,02	611 179,02
021	Virement de la sect° de fonctionnement	357 870,48	434 832,96	434 832,96
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	81 700,00	76 720,00	76 720,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	4 323,00	3 066,00	3 066,00
28031	Frais d'études	1 196,00	1 196,00	1 196,00
28051	Concessions et droits similaires	3 546,00	5 796,00	5 796,00
281538	Autres réseaux	2 854,00	2 854,00	2 854,00
281571	Matériel roulant	9 441,00	9 441,00	9 441,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	3 034,00	2 730,00	2 730,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	3 831,00	3 800,00	3 800,00
28182	Matériel de transport	14 549,00	20 023,00	20 023,00
28183	Matériel de bureau et informatique	9 441,00	4 815,00	4 815,00
28184	Mobilier	6 555,00	4 016,00	4 016,00
28188	Autres immo. corporelles	22 930,00	18 983,00	18 983,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		439 570,48	511 552,96	511 552,96
041	Opérations patrimoniales (9)	11 075,00	4 200,00	4 200,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	11 075,00	4 200,00	4 200,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		450 645,48	515 752,96	515 752,96
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		935 496,85	1 126 931,98	1 126 931,98

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 521 139,79
-----------------------------------	---------------------

+

ST MARTIN DE VALGALGUES - ST MARTIN DE VALGALGUES - BP - 2016

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			848 652,95
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			3 496 724,72

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	190 780	39 000	26 000	36 400	5 000	369 100	36 573	0	0	77 500	0	780 353
- Equipements municipaux (2)		39 000	26 000	36 400	5 000	369 100	36 573	0	0	75 000	0	652 853
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	2 500	0	2 500
- Opérations financières	190 780											190 780
Dépenses d'ordre	4 200											4 200
Total dépenses de l'exercice	194 980	39 000	26 000	36 400	5 000	369 100	36 573	0	0	77 500	0	784 553
RAR N-1 et reports	23 269	7 314	600	0	3 600	8 243	0	0	0	2 669 146	0	2 712 172
Total cumulé dépenses d'investissement	218 249	46 314	26 600	36 400	8 600	377 343	36 573	0	0	2 746 646	0	3 496 725
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	976 932	0	0	0	0	150 000	0	0	0	0	0	1 126 932
RAR N-1 et reports	848 653	0	0	0	0	0	0	0	0	1 521 140	0	2 369 793
Total cumulé recettes d'investissement	1 825 585	0	0	0	0	150 000	0	0	0	1 521 140	0	3 496 725

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	1 581 904	818 164	151 800	401 678	1 410	47 022	87 720	52 172	0	344 550	0	3 486 420
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 581 904	818 164	151 800	401 678	1 410	47 022	87 720	52 172	0	344 550	0	3 486 420
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	3 077 046	3 500	8 000	30 000	0	0	0	0	0	0	0	3 118 546
RAR N-1 et reports	367 874	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	367 874
Total cumulé recettes de fonctionnement	3 444 920	3 500	8 000	30 000	0	0	0	0	0	0	0	3 486 420

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		218 249	46 314	26 600	36 400	8 600	377 343	36 573	0	0	2 746 646	0	3 496 725
Dépenses réelles		214 049	46 314	26 600	36 400	8 600	377 343	36 573	0	0	2 746 646	0	3 492 525
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	125 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	125 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	600	0	0	0	0	0	0	0	0	600
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 500	0	2 500
21	Immobilisations corporelles	89 049	36 314	26 000	36 400	8 600	377 343	0	0	0	82 297	0	656 003
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	10 000	0	0	0	0	36 573	0	0	2 661 848	0	2 708 421
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		4 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 200
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	4 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 200

RECETTES

Total recettes investissement		976 932	0	0	0	0	150 000	0	0	0	1 521 140	0	2 648 072
Recettes réelles		461 179	0	0	0	0	150 000	0	0	0	1 521 140	0	2 132 319
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ST MARTIN DE VALGALGUES - ST MARTIN DE VALGALGUES - BP - 2016

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 300
10	Dotations, fonds divers et réserves	457 879	0	0	0	0	0	0	0	0	316 535	0	774 414
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	50 000	0	0	0	1 204 605	0	1 254 605
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	100 000	0	0	0	0	0	100 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes d'ordre</i>	<i>515 753</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>515 753</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>434 833</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>434 833</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>76 720</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>76 720</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>4 200</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 200</i>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de fonctionnement	1 581 904	818 164	151 800	401 678	1 410	47 022	87 720	52 172	0	344 550	0	3 486 420
Dépenses réelles	1 070 351	818 164	151 800	401 678	1 410	47 022	87 720	52 172	0	344 550	0	2 974 867
011 Charges à caractère général	422 550	99 650	0	700	0	0	0	0	0	16 000	0	538 900
012 Charges de personnel, frais assimilés	46 137	592 364	151 800	397 433	0	44 754	0	51 972	0	327 950	0	1 612 410
014 Atténuations de produits	418 724	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	418 724
022 Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65 Autres charges de gestion courante	0	126 150	0	1 345	1 410	2 268	87 720	200	0	600	0	219 693
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ST MARTIN DE VALGALGUES - ST MARTIN DE VALGALGUES - BP - 2016

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
66	Charges financières	175 240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	175 240
67	Charges exceptionnelles	7 700	0	0	2 200	0	0	0	0	0	0	0	9 900
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>511 553</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>511 553</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>434 833</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>434 833</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>76 720</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>76 720</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		3 077 046	3 500	8 000	30 000	0	0	0	0	0	0	0	3 118 546
Recettes réelles		3 077 046	3 500	8 000	30 000	0	0	0	0	0	0	0	3 118 546
013	Atténuations de charges	30 000	0	8 000	0	0	0	0	0	0	0	0	38 000
70	Produits des services, du domaine, vente	441 300	3 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	444 800
73	Impôts et taxes	1 682 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 682 950
74	Dotations et participations	772 396	0	0	30 000	0	0	0	0	0	0	0	802 396
75	Autres produits de gestion courante	133 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	133 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	17 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 400
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					5 387 454,35									
1641 Emprunts en euros (total)					5 387 454,35									
40474	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	01/12/2015		01/11/2016	540 279,00	F		1,750	1,750	euros	A	P	N	A-1
MIN241457EUR/0252021	DEXIA CREDIT LOCAL SFIL CFFL	31/12/2007		01/02/2008	3 000 000,00	F		4,810	4,810	euros	M	M	N	A-1
MON204541EUR/0208156/001	DEXIA CREDIT LOCAL SFIL CFFL	01/04/2003		01/04/2003	416 000,00	F		3,500	3,500	euros	T	X	N	A-1
N 5009459101	DEXIA CREDIT LOCAL SFIL CFFL	01/08/1998		01/08/1998	71 651,04	F		6,300	6,300	euros	A	P	N	A-1
N 5014661601	DEXIA CREDIT LOCAL SFIL CFFL	01/07/2001		01/09/2002	272 839,31	F		6,450	6,450	euros	A	P	N	A-1
N°1222064-PEX09PEX PHARE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	01/02/2013		01/08/2013	1 086 685,00	F		3,180	3,180	euros	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

ST MARTIN DE VALGALGUES - ST MARTIN DE VALGALGUES - BP - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 387 454,35									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		4 542 592,11					124 319,85	174 642,62	0,00	29 295,24
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 542 592,11					124 319,85	174 642,62	0,00	29 295,24
40474	N	0,00	A-1	540 279,00	29,00	F		1,750	13 847,22	8 697,66	0,00	1 514,39
MIN241457EUR/0252021	N	0,00	A-1	2 747 924,60	30,00	F		4,810	39 207,21	131 318,31	0,00	10 507,20
MON204541EUR/0208156/001	N	0,00	A-1	36 105,13	1,00	F		3,500	34 781,47	984,37	0,00	376,99
N 5009459101	N	0,00	A-1	11 684,23	1,00	F		6,300	5 663,75	736,11	0,00	157,99
N 5014661601	N	0,00	A-1	163 221,68	9,00	F		6,450	12 124,01	10 527,80	0,00	3 230,80
N°1222064-PEX09PEX PHARE	N	0,00	A-1	1 043 377,47	36,00	F		3,150	18 696,19	22 378,37	0,00	13 507,87
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

ST MARTIN DE VALGALGUES - ST MARTIN DE VALGALGUES - BP - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 542 592,11					124 319,85	174 642,62	0,00	29 295,24

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 542 592,11	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 137.20 €	26/10/1999

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	EQUIPEMENT DE VOIRIE	15	
L	MATERIEL ESPACES VERTS	15	
L	I.I LOGICIELS	2	
L	MATERIEL SPORTIF	10	
L	MATERIEL DIVERS	10	
L	STORES BIBLIOTHEQUE	10	
L	IMMOBILIER	40	
L	I.C. 10 ANS	10	17/04/1996
L	I.C MATERIEL INFORMATIQUE	5	17/04/1996
L	I.C. 5 ANS	5	17/04/1996
L	I.C. 15 ANS	15	17/04/1996
L	MATERIEL INCENDIE	10	17/04/1996
L	EQUIPEMENT CUISINE	15	17/04/1996
L	I.C. 8 ANS	8	17/04/1996
L	I.C VOITURE	10	17/04/1996
L	MOBILIER URBAIN	10	17/04/1996
L	IC 15 ANS - 2184	15	17/04/1996
L	2 ANS 2051	2	17/04/1996
L	5 ANS 2183	5	17/04/1996
L	5 ANS 2188	5	17/04/1996
L	10 ANS 21578	10	17/04/1996
L	10 ANS 21538	10	17/04/1996
L	10 ANS 2188	10	17/04/1996
L	10 ANS 2184	10	17/04/1996
L	15 ANS 2158	15	17/04/1996
L	8 ANS 21571	8	17/04/1996
L	20 ANS 2188	20	17/04/1996
L	BIENS 2188 15 ANS	15	17/04/1996
L	5 ANS 2182	5	17/04/1996
L	8 ANS 2182	8	17/04/1996
L	40 ANS - IMMEUBLE DE RAPPORT	40	28/11/1996
L	I.C. INFERIEUR 137.20	1	26/10/1999
L	15 ANS -PLANTATIONS	15	29/04/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		125 000,00	I 125 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		125 000,00	125 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	125 000,00	125 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	125 000,00	2 712 171,76	0,00	2 837 171,76

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		630 352,96	III 630 352,96
Ressources propres externes de l'année (a)		115 500,00	115 500,00
10222	FCTVA	112 500,00	112 500,00
10223	TLE	0,00	0,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00
10225	Participation pour dépassement de COS	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	3 000,00	3 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		514 852,96	514 852,96
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	3 066,00	3 066,00
28031	<i>Frais d'études</i>	1 196,00	1 196,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	5 796,00	5 796,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	2 854,00	2 854,00
281571	<i>Matériel roulant</i>	9 441,00	9 441,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	2 730,00	2 730,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	3 800,00	3 800,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	20 023,00	20 023,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	4 815,00	4 815,00
28184	<i>Mobilier</i>	4 016,00	4 016,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	18 983,00	18 983,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 300,00	3 300,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	434 832,96	434 832,96

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	630 352,96	1 521 139,79	848 652,95	342 379,02	3 342 524,72

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 837 171,76
Ressources propres disponibles	IV 3 342 524,72

Solde	$V = IV - II$ (6)	505 352,96
--------------	-------------------	-------------------

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					5 298 754,43	4 260 803,51										97 500,32	163 502,21	
LOGIS CEV-OPH GD ALES	2012	P	SOCIAL - 24 LOGEMENTS DONT 15 PLUS FONCIER	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	322 307,00	314 877,09	46,00	A	F	2,350	F	0,000	A-1	euros	7 487,94	3 758,73		
LOGIS CEV-OPH GD ALES	2012	P	AIDE INTEGRATION 24 LOGEMENTS DT 9PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	607 149,00	583 314,91	36,00	A	F	2,050	F	2,050	A-1	euros	9 227,53	12 009,49		
LOGIS CEV. OPH GD ALES	2012	S	INFLATION 24 LOGEMENTS DONT 15 PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	926 492,00	912 506,10	36,00	S	F	3,240	F	3,240	A-1	euros	25 005,55	14 378,63		
LOGIS CEV. OPH GD ALES	2012	P	AIDE INTEGRAT 24 LOGEMENT DONT 9 PLAI FONCIER	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	204 589,00	198 756,65	46,00	A	F	2,050	F	2,050	A-1	euros	3 126,28	2 938,83		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGIS CEV.OPH GD ALES	2012	P	REAMENAGEMENT PRET CASTAGNADE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	190 756,60	142 961,31	7,00	A	F		2,950	F		0,000	A-1	euros	4 217,36	16 436,48
LOGIS CEV.OPH GD ALES	2012	P	REAMENAG.EMPRUNT CONST. 10 LOGEMENTS CASTAG.II	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	235 064,61	195 776,07	12,00	A	F		2,950	F		0,000	A-1	euros	5 775,39	13 806,78
LOGIS CEVENNOLS OPH GD AL	2008	P	CONSTRUCT°LOGEMENT LOGIS CEVENNOL	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	158 164,67	94 658,80	6,00	A			0,000	F		4,450	A-1	euros	4 212,32	11 380,36
OPAC	2007	P	CHAUFFAGE ELECTRIQUE CITE GENETS	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	149 200,00	94 158,00	10,00	A	F		3,400	F		3,400	A-1	euros	3 201,37	7 201,74
OPH ALES AGGLOMERATION - LOGIS	2014	P	LA PORTE DE SAINT MARTIN - ACQ.7 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	603 632,00	592 742,23	38,00	A			0,000	F		1,350	A-1	euros	8 002,02	11 647,03
OPH ALES AGGLOMERATION - LOGIS	2014	P	LA PORTE DE ST MARTIN - ACQ.7 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	216 348,00	213 490,73	48,00	A			0,000	F		1,350	A-1	euros	2 882,12	3 101,93
OPHLM	2006	P	REHABILITATION 211 LOGEMENTS OPHLM	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	54 501,53	21 274,21	4,00	A	F		3,400	F		3,400	A-1	euros	723,32	3 975,19
OPHLMALES	1979	P	CONSTRUCTION LOGEMENT O.P.H.L.M.	CAISSE EPARGNE LANGUEDOC ROUSSIL	24 910,17	1 138,39	0,00	A	F		3,400	F		3,400	A-1	euros	38,13	1 138,40
OPHLMALES	1977	P	CONSTRUCTION LOGEMENTS O.P.H.L.M	CAISSE EPARGNE LANGUEDOC ROUSSIL	8 156,02	388,36	0,00	A	F		3,600	F		3,600	A-1	euros	13,96	388,36
SA HLM NEOLIA	2008	P	12 LOGEMENT RUE 19 MARS PRET CONSTRUCT° 50	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	524 606,00	474 594,55	32,00	A	F		3,100	F		1,850	A-1	euros	8 780,00	10 564,20
SA HLM NEOLIA	2008	P	12 LOGEMENTS RUE 19 MARS PRET FONCIER	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	106 166,00	98 941,91	42,00	A	F		3,100	F		1,850	A-1	euros	1 830,43	1 525,98
SAFC	2004	P	ACQUISITION 65 LOGEMENTS HBCM	CAISSE EPARGNE LANGUEDOC ROUSSIL	95 134,50	60 809,99	12,00	A	F		4,080	F		4,080	A-1	euros	2 522,40	3 657,35

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
STE AL.HLM	1976	P	CONSTRUCTION LOGEMENTS STE ALESIENNE H.L.M	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	12 696,87	0,00	-1,00	A	F		6,800	F		0,000	A-1	euros	0,00	0,00
TOIT/TOUS	1990	P	CONSTRUCTION LOGEMENTS UN TOIT POUR TOUS	CAISSE D EPARGNE LANGUEDOC ROUSS	295 415,74	0,00	-1,00	A	F		3,350	F		0,000	A-1	euros	0,00	0,00
TOIT/TOUS	1990	P	CONSTRUCTIONS LOGEMENTS UN TOIT POUR TOUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	21 304,49	4 381,46	3,00	A	F		3,600	F		3,600	A-1	euros	157,73	1 037,96
TOIT/TOUS	1990	P	CONSTRUCTION LOGEMENTS UN TOIT POUR TOUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	47 786,46	11 560,70	4,00	A	F		3,350	F		3,350	A-1	euros	387,28	2 162,33
TOIT/TOUS	2003	P	CONSTRUCTION 35 LGTS MAS RATHIER	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	53 740,50	11 763,75	1,00	A	F		4,200	F		4,200	A-1	euros	494,08	4 256,04
UN TOIT POUR TOUS	2008	P	CONSTRUCTION LOGEMENT UN TOIT POUR TOUS RENEGOCIAT	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	29 567,09	12 467,47	3,00	A	F		5,260	F		0,000	A-1	euros	655,79	2 831,84
UN TOIT POUR TOUS	2008	P	CONSTRUCTION LOGEMENTS UN TOIT POUR TOUS RENEG.	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	62 959,03	26 547,75	3,00	A	F		5,260	F		0,000	A-1	euros	1 396,41	6 030,02
UN TOIT POUR TOUS	2010	P	CONSTRUCTION UN TOIT POUR TOUS ST FELIX RENEG.	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	173 546,77	96 466,69	5,00	A	F		3,810	F		3,810	A-1	euros	3 675,38	14 613,12
UN TOIT POUR TOUS	2010	P	CONST.UN TOIT POUR TOUS MAS RATHIER RENEG.44	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	174 560,38	97 226,39	5,00	A	F		3,810	F		3,810	A-1	euros	3 687,53	14 661,42
TOTAL GENERAL					5 298 754,43	4 260 803,51											97 500,32	163 502,21

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	298 962,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	298 962,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 118 536,85

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	9,59
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
2041		SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD	SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD	Etablissement de droit public	2 500,00
FONCTIONNEMENT					
657358		SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD	SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD	Etablissement de droit public	600,00
657362		CCAS	CCAS	Etablissement de droit public	83 400,00
6574		SOU ECOLE SAINT MARTIN	SOU DES EVOLES LAIQUES DE SAINT MARTIN	Association	734,00
6574		ASSOCIATION JEAN MACE CAMONT	ASSOCIATION JEAN MACE CAMONT	Association	431,00
6574		CREA DECO	CREA DECO	Association	280,00
6574		ASSOCIATION CONTACT IMAGE	ASSOCIATION CONTACT IMAGE	Association	280,00
6574		ASSO LES AMIS DE LA MEDIATHEQUE	ASSOCIATION LES AMIS DE LA MEDIATHEQUE	Association	500,00
6574		SOCIETE DE TENNIS	SOCIETE DE TENNIS	Association	378,00
6574		SPORTING CLUB SAINT MARTINOIS	SPORTING CLUB SAINT MARTINOIS	Association	1 620,00
6574		ASSOCIATION CHOREDANSE	ASSOCIATION CHOREDANSE	Association	350,00
6574		ECOLE CEVENOLE D'ART MARTIAUX	ECOLE CEVENOLE D'ART MARTIAUX	Association	270,00
6574		ASSOCIATION LA CALLADE	ASSOCIATION LA CALLADE	Association	150,00
6574		LA PREVENTION ROUTIERE	LA PREVENTION ROUTIERE	Association	120,00
6574		ASSOCIATION LOU RECANTOU	ASSOCIATION LOU RECANTOU	Association	200,00
6574		CROIX ROUGE FRANCAISE	CROIX ROUGE FRANCAISE	Association	120,00
6574		FNACA	FNACA	Association	120,00
6574		CADIR	CADIR	Association	120,00
6574		AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Association	120,00
6574		CADE	CADE	Association	200,00
6574		ANIMALIN	ANIMALIN	Association	200,00
6574		BELLOTTE SAINT MARTINOISE	BELLOTTE SAINT MARTINOISE	Association	200,00
6574		SECOURS POPULAIRE	SECOURS POPULAIRE	Association	200,00
6574		SAINT MARTIN SOLIDAIRE	SAINT MARTIN SOLIDAIRE	Association	200,00
6574		RESTOS DU COEUR	RESTOS DU COEUR	Association	200,00
6574		LOSIRS SOLIDARITE DES RETRAITES	LOSIRS SOLIDARITE DES RETRAITES	Association	200,00
6574		UNION DES FEMMES SOLIDAIRES	UNION DES FEMMES SOLIDAIRES	Association	200,00
6574		ASSOCIATION ENTR'NOUS	ASSOCIATION ENTR'NOUS	Association	4 000,00
6574		ADIRP DU GARD	ADIRP DU GARD	Association	120,00
6574		ASSO PARENTS D'ELEVES LES ESCARIEUX	ASSO PARENTS D'ELEVES LES ESCARIEUX	Association	180,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		21,00	2,00	23,00	10,00	0,00	10,00
ADJOINT ADMINISTRATIF 1 ERE CLASSE	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF 2 EME CLASSE	C	6,00	0,00	6,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF 2 EME CLASSE TNC	C	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ERE CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 EME CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
DGS COMMUNE 3500 10000 HBTS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR TERRITORIAL	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		57,00	7,00	64,00	29,00	0,00	29,00
ADJOINT TECHNIQUE 1 ERE CLASSE	C	9,00	0,00	9,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT TECHNIQUE 2 EME CLASSE	C	28,00	0,00	28,00	14,00	0,00	14,00
ADJOINT TECHNIQUE DE 2 EME CLASSE TNC	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE DE 2 EME CLASSE TNC 27H HEBDO	C	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE DE 2 EME CLASSE TNC 30 H HEBDO	C	0,00	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ERE CLASSE	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 EME CLASSE	C	7,00	0,00	7,00	1,00	0,00	1,00
AGENT MAITRISE	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
AGENT MAITRISE PRINCIPAUX	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		12,00	0,00	12,00	4,00	1,00	5,00
AGENT SERVICE ECOLE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
AGENT SPECIALISE ECOLE MATERNELLE 1 ERE CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
AGENT SPECIALISE ECOLE MATERNELLE 2 EME CLASSE	C	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
AGENT SPECIALISE ECOLE MATERNELLE PRINCIPAL 1 ERE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT SPECIALISE ECOLE MATERNELLE PRINCIPAL 2 EME	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ST MARTIN DE VALGALGUES - ST MARTIN DE VALGALGUES - BP - 2016

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
BRIGADIER ET BRIGADIER CHEF DE POLICE MUNICIPALE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPALE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
GARDIEN PRINCIPAL POLICE MUNICIPALE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
COLLABORATEUR DE CABINET	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		96,00	9,00	105,00	45,00	1,00	46,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				17 849,00		
AGENT SERVICE ECOLE	C	S		17 849,00	A	CDI Contrat à durée indéterminée
COLLABORATEUR DE CABINET	A	OTR	552.00	0,00	110	CDI Contrat à durée indéterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				17 849,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> 01/01/2007 -	RUAS MICHEL / VEOLIA	RUAS	SA	0,00
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SYNDICAT D'ADDUCTION EAU DE L'AVENE	01/01/1952	X	0,00
ALES AGGLOMERATION	01/01/2013	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS	15/09/1983	-- 08/09/1983	CCAS	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
SERVICE EAU	SERVICE EAU	01/01/2004	-- 07/04/2004	21300284300109	DISTRIBUTION EAU POTABLE	Non
SERVICE ASSAINISSEMENT	SERVICE ASSAINISSEMENT	01/01/2004	-- 07/04/2004	21300284300117	ASSAINISSEMENT EXTENSION RESEAU	Oui

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	4 289 000,00	2,93	13,55	0,00	581 159,50	2,93
TFPB	3 705 000,00	1,42	22,89	-20,77	848 074,50	-19,64
TFPNB	18 600,00	-3,13	52,68	0,00	9 798,48	-3,13
CFE	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TOTAL	8 012 600,00	0,00			1 439 032,48	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES :

Pour : 19

Contre : 2

Abstentions : 5

Date de convocation : 01/04/2016

Présenté par LE MAIRE (1),
A SAINT MARTIN DE VALGALGUES, le 07/04/2016
LE MAIRE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE
A SAINT MARTIN DE VALGALGUES, le 07/04/2016
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par LE MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A SAINT MARTIN DE VALGALGUES, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : LE CONSEIL MUNICIPAL.